



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculture, agroalimentaire et forêt

Question écrite n° 28401

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2013 et 2014, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Pour 2013, le plafond d'emplois du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt tel que spécifié au Journal officiel du 30 décembre 2012 est de 31 007 équivalent temps plein travaillé (ETPT), dont 56 % au profit de l'enseignement supérieur agricole et de l'enseignement technique agricole. Pour 2014, ce plafond pourrait connaître une légère évolution dans le cadre des travaux d'élaboration du projet de loi de finances 2014. L'enseignement agricole et la sécurité sanitaire continueront à constituer des priorités pour le ministère. Une attention particulière sera portée à l'évolution des effectifs consacrés à ces missions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28401

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5668

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7500